

RAPPORT N° 00/6-97
au Conseil Municipal

OBJET

MARCHE PLURIANNUEL
POUR L'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES

La Commune doit procéder à l'achat de mobiliers pour les écoles publiques du premier degré situées sur son territoire (maternelles, élémentaires et primaires).

L'objet du marché étant clairement défini, il importe de déterminer les caractéristiques de la prestation (nature et étendue du besoin) afin d'envisager le mode passation ainsi que l'allotissement appropriés.

CONCERNANT LE MODE DE DEVOLUTION

Le mode de dévolution choisi est le marché à bons de commande. Celui-ci est préconisé pour des raisons financières et compte tenu du rythme et de l'étendue des besoins à satisfaire (Article 273 du Code des Marchés Publics / Décret n° 99-331 du 29 avril 1999). En effet, les commandes de mobiliers fluctuent en fonction des décisions d'ouverture des classes, auxquelles il convient de répondre en urgence. De ce fait, suivant les années, les besoins quantitatifs ne sont pas les mêmes.

CONCERNANT L'ALLOTISSEMENT

Le Code des Marchés Publics précise que lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Les besoins communaux sont répartis en huit lots.

La méthode de l'allotissement prévue à l'Article 274 du Code des Marchés Publics s'explique par les avantages suivants :

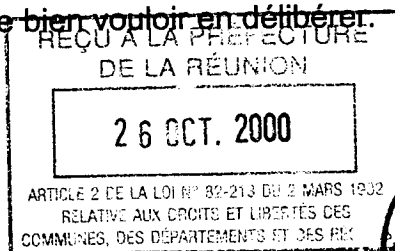
RAPPORT N° 00/6-97

- . un élargissement de la mise en concurrence et une meilleure comparaison des coûts ;
- . et aussi du fait du caractère spécifique des produits (produits respectant les normes en vigueur et destinés exclusivement aux écoles).

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273, 274, 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement en huit lots (confer liste en annexe) pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 274 du Code des Marchés Publics),
 - marché à bons de commande sur la base établie d'un mini/maxi en quantité (confer tableau en annexe),
 - durée initiale : année civile 2001, reconductible jusqu'au 31.12.2003,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 2 500 000 F (les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2001 / Chapitre 21 - Article 2184) ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



MOBILIERS SCOLAIRES

page 1 / 2

Lot n°	Intitulé du Lot	Article demandé	Quantité	
			mini	maxi
1	Rayonnages pour bibliothèque	Rayonnage à simple face en bois ou métal avec tablette horizontale réglable hauteur : de 122 à 200 cm	30	40
		Rayonnage simple face en bois ou métal avec tablette inclinée hauteur : de 122 à 200 cm	30	40
	Bacs de rangement	Bac à livres à 4 compartiments en métal sur roulettes avec freins	10	30
		Bac à livres à 6 compartiments en métal sur roulettes avec freins	10	30
	Podiums pour bibliothèque	Podium 40 sans coussin avec bac à 4 compartiments	5	10
2	Bureaux d'enseignant	Bureau à plateau stratifié de 120 (à 160) x 60 x 75 cm avec voile de fond / 3 tiroirs à tirette / clés	30	50
3	Tables	Table au chant post formé en arrondi individuelle pour maternelle 70 x 50 cm / hauteur : de T1 à T3	300	400
		Table ovale collective hauteur : de T1 à T3	30	40
		Table rectangulaire à piétement rond pour maternelle et primaire 120 x 60 cm / hauteur : de T1 à T6	30	40
		Table trapézoïdale à piétement rond 120 x 60 cm / hauteur : T6	50	60
4	Sièges	Siège Education Nationale à assise et dossier nivelés non encastrés épaisseur : de 6 à 8 mm multipli en hêtre naturel verni et rivetés aux tubes tubes ronds de 20 à 25 mm piétement rond / peinture époxy hauteur : de T1 à T6	150	200
		Siège à coque en plastique pour maternelle vissé sur piétement tube rond peinture époxy / hauteur de T1 à T3	200	400
		Chaise dactylo ergonomique en tissu à dossier bas	5	10
		Fauteuil dactylo ergonomique en tissu à dossier bas	5	10
		Chaise visiteur en tissu à piétement métallique	10	20
		Banc avec dossier / longueur : 200 cm hauteur : de T1 à T6 / rainuré ou plein	50	100
		Pouf carré ou cylindrique en tissu avec housse de rechange / hauteur : de T1 à T6	10	30
		Coussin carré ou rond en tissu avec housse de rechange hauteur : de 7 à 10 cm	10	30
		5	Tables et sièges réglables	Table réglable à plateau individuel 70 x 50 cm stratifiée avec panier à chant post formé en arrondi réglable en hauteur avec bague en bachelite / serrage clé allen

.../...

Lot N°	Intitulé du Lot	Article Demandé	Quantité	
			mini	maxi
5 (suite)	Tables et sièges réglables	Siège réglable en hauteur avec bague en bachelite serrage clé allen à assise et dossier multipli hêtre	400	500
		Table biplace 130 x 50 cm à plateau individuel stratifié avec panier à chant post formé en arrondi réglable en hauteur avec bague en bachelite serrage clé allen	200	300
		Table inclinable à plateau stratifié avec panier au chant post formé en arrondi réglable en hauteur avec bague en bachelite serrage clé allen	10	20
6	Tables informatiques	Table informatique à plateau stratifié au chant post formé en arrondi longueur : de 180 à 200 cm / largeur : 80 cm à piétement et plateau permettant le passage des fluides	30	40
		Table informatique à roulettes à trois niveaux 70 x 50 cm à piétement et plateau permettant le passage des fluides	5	10
7	Mobiliers de rangement	Armoire haute à portes battantes sur socle hauteur : de 175 à 200 cm largeur : 120 cm / profondeur : 60 cm à 4 tablettes réglables et fermeture à clé par crémone	50	100
		Armoire basse à portes battantes sur socle hauteur : 102 cm largeur : 120 cm / profondeur : 60 cm à 2 tablettes réglables et fermeture à clé par crémone	10	20
		Armoire basse à portes coulissantes sur socle hauteur : 102 cm / largeur : 120 cm profondeur : 60 cm à 2 tablettes	10	20
		Armoire haute à portes coulissantes sur socle hauteur : 175 à 200 cm / largeur : 120 cm profondeur : 60 cm à 4 tablettes	50	100
		Armoire à vestiaire sur socle à fermeture par loquet condamnable	10	20
		Casier de rangement de 9 à 15 cases en bois ou en métal sur socle profondeur : 40cm	50	100
8	Tableaux	Tableaux muraux de type triptyque en 400 x 100 cm ouvert à craie et/ou feutre/ magnétique / bord aluminium couleur vert et/ou blanc / avec support / fixation avec auget portes-craies et crochets porte-cartes coulissants	20	30
		Tableaux mobiles de 100 à 150 cm x 100 à 150 cm à craie et/ou feutre / sur roulettes	10	20

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 20 octobre 2000
et annexé à la Délibération n° 00/6-97

RECUEIL LA PREFECTURE
DE LA REUNION

26 OCT. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/6-97
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**MARCHE PLURIANNUEL
POUR L'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-97 du Maire ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal 2001 sous l'imputation DSCO0014 (Chapitre 20 / Article 2184) ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de mobiliers scolaires.

DELIBERATION N° 00/6-97

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 OCT. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

